



Point de situation concernant la situation d'*Aethina tumida* (petit coléoptère des ruches) sur l'île de la Réunion. Le 02/06/2023.

CONTEXTE

- Le 5 juillet 2022, une suspicion d'*Aethina tumida* est remontée d'un rucher du sud de l'île (commune de Saint Pierre). Après confirmation de la suspicion, le PISU est déclenché. Jusque tout début février 2023, les données sont restées stables au nombre de 12 foyers au total détectés, tous localisés dans le sud-est de l'île : St Pierre (1), St Joseph (1), St Philippe (10).
- Le 3 février 2023, un nouveau foyer a été détecté sur un rucher de Saint-Philippe lors d'une prospection dans le cadre d'une seconde visite.
- Depuis, via surveillance événementielle, les apiculteurs ont signalé deux suspicions dans le sud de l'île et celles-ci ont été confirmées le 03/04/2023 puis le 28/04/2023 (respectivement quatorze et quinzième foyer sur la commune de St Philippe). Des visites de prospection avaient déjà été faites dans ces ruchers au cours du dernier trimestre 2022.
- Ces trois derniers foyers ont été détruits comme prévu par la procédure d'éradication.

EVOLUTION DE LA SURVEILLANCE. Si la surveillance événementielle est active, qu'en est-il de la surveillance programmée ?

- Des ruchers sentinelles – au nombre de 7 – sont contrôlés tous les mois par l'équipe GDS de La Réunion. Ces ruchers couvrent le secteur nord, sud, ouest de l'île.
- GDS Réunion est resté investi avec la DAAF sur la prospection dans le sud de l'île avec près de 675 ruchers inspectés. Cette surveillance programmée, conduite jusqu'à avril 2023, évolue désormais vers une surveillance des colonies sauvages. Une convention « DAAF – GDS Réunion » a été signée en ce sens : à partir de l'investigation sur un échantillonnage limité de colonies sauvages dans la zone de surveillance de St Philippe, la situation du petit coléoptère du rucher dans la faune sauvage sera précisée. Cet état des lieux, attendu pour fin juillet, viendra alimenter les réflexions sur une éventuelle adaptation de la stratégie de gestion du petit coléoptère des ruches.
- Dans sa dernière saisine, l'ANSES s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une telle surveillance du petit coléoptère dans la faune sauvage, afin de pouvoir mieux juger de la pertinence de la stratégie d'éradication. Les apiculteurs réunionnais réclamaient également une telle investigation.

- La prospection, au sein des ruchers en lien épidémiologique avec un foyer (notamment ceux non encore visités) reste organisée.

MESURES EN COURS

Ces deux derniers foyers – sur la commune de saint Philippe – prouvent que l’infestation est encore active dans cette zone. Ils viennent confirmer l’utilité des mesures de restriction de mouvements sortant de la zone de surveillance de Saint Philippe qui demeure inchangée par suite de ces deux foyers. Le GDS de La Réunion et la DAAF soulignent l’importance et la difficulté de faire respecter les règles, notamment celles relatives aux déclarations de déplacement, afin de pouvoir garder la trace des ruchers qui étaient à proximité des foyers qui sont détectés.

PERSPECTIVES

- Le GDS de la Réunion échange avec L’ANSES et la DGAL pour que la surveillance puisse être facilitée par des outils nouveaux : le recours aux analyses par « *Polymerase Chain reaction* » par exemple sur matrice miel est prometteur et attendu.
- Le réseau GDS, coordonné par GDS France et de concert avec la FNOSAD souhaite des interventions locales de L’ANSES et de la DGAI pour expliciter à l’ensemble des acteurs de la filière apicole, les risques encourus en cas d’installation pérenne du petit coléoptère des ruches et les choix faits en matière de stratégie de gestion de ce nuisible.